



Séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 6 octobre 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieus, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Pierre Lalonde, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Philip Lapalme.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains et madame Linda Laplante, secrétaire de direction.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, souhaite la bienvenue à madame Mylène Labre, mairesse de Saint-Clet et à madame Geneviève Lachance, mairesse de Saint-Lazare.

Avant de débiter, madame Linda Laplante, secrétaire de direction, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, mentionne que conformément aux directives du gouvernement concernant les séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

21-10-06-01 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 42.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

21-10-06-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel avec la correction suivante au point 7 Compte rendu de la table régionale d'aménagement du 28 septembre 2021 « pour dépôt » et non adoption.

Proposition adoptée.

3. **OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION PRÉVUS AU CENTRE D'ARCHIVES DE VAUDREUIL-SOULANGES, SITUÉ AU 12, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE À SAINT-POLYCARPE : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution 20-08-17-05 autorisant la MRC à engager des dépenses, jusqu'à un maximum de six cent quarante mille dollars (640 000 \$) avant taxes, excluant les frais d'expertise, reliées à l'immeuble sis au 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe, lot 3 765 036;



CONSIDÉRANT la résolution 21-03-24-12 autorisant des mandats à Dimension 3 Architecture+ Design, Shellex et Struxar pour l'élaboration des plans et devis et de l'appel d'offres pour les rénovations prévues au 12 rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT qu'une seule série de plans et devis a été réalisée avec un seul appel d'offres pour lequel un entrepreneur général a soumis dans sa soumission deux prix ventilés pour des travaux en deux lots, soit un lot pour la mise à niveau électromécanique du propriétaire, et un lot pour les améliorations locatives du locataire, notamment la nouvelle salle de bain au rez-de-chaussée et la plateforme élévatrice avec la subvention Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1 au Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la résolution 21-09-09-03 autorisant la MRC à aller en appel d'offres sur SEAO à partir des documents élaborés conjointement par Dimension 3 Architecture+Design, Shellex et Struxar pour obtenir des soumissions pour les travaux prévus dans les documents d'appel d'offres du 3 septembre 2021 réalisés par ces trois firmes.

CONSIDÉRANT que *Construction B. Martel* a soumis une soumission conforme selon l'analyse des professionnels mandatés au dossier, pour un montant total de 217 199 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que les délais de livraison de la plateforme élévatrice et du groupe électrogène sont importants et que pour cette raison ces équipements ont fait l'objet d'un préachat conformément aux résolutions 21-09-09-04 (plateforme élévatrice) et 21-08-25-22 (groupe électrogène);

CONSIDÉRANT que la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a complété l'analyse de la demande de subvention FRR volet 1;

CONSIDÉRANT la lettre de confirmation reçue le 16 septembre 2021 de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

POUR CES MOTIFS,

21-10-06-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer le contrat à *Construction B. Martel* pour un montant total de 217 199 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

4. TRANSFERT DE FONDS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AU CENTRE D'ARCHIVES DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR LE PAIEMENT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE PARTIE DES PLANS ET DEVIS ET D'UNE PARTIE DE L'APPEL D'OFFRES (AMÉLIORATIONS LOCATIVES DU LOCATAIRE), AINSI QUE POUR LE PAIEMENT DE LA PLATEFORME ÉLÉVATRICE DANS LE CADRE DES TRAVAUX AU CENTRE D'ARCHIVES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 20-08-17-05 autorisant la MRC à engager des dépenses, jusqu'à un maximum de six cent quarante mille dollars (640 000 \$) avant taxes, excluant les frais d'expertise, reliées à l'immeuble sis au 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe, lot 3 765 036;

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-24-12 autorisant des mandats à Dimension 3 Architecture+ Design, Shellex et Struxar pour l'élaboration des plans et devis et de l'appel d'offres pour les rénovations prévues au 12 rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT qu'une seule série de plans et devis a été réalisée avec un seul appel d'offres pour lequel un entrepreneur général a soumis dans sa soumission deux prix ventilés pour des travaux en deux lots, soit un lot pour la mise à niveau électromécanique du propriétaire et un lot pour les améliorations locatives du locataire, notamment la nouvelle salle de bain au rez-de-chaussée et la plateforme élévatrice avec la subvention Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1 au Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges;



CONSIDÉRANT la résolution 21-09-09-03 autorisant la MRC à aller en appel d'offres sur SEAO à partir des documents élaborés conjointement par Dimension 3 Architecture+Design, Shellex et Struxar pour obtenir des soumissions pour les travaux prévus dans les documents d'appel d'offres du 3 septembre 2021 réalisés par ces trois firmes;

CONSIDÉRANT qu'un soumissionnaire a soumis une soumission conforme selon l'analyse des professionnels mandatés au dossier et pour lequel l'octroi de contrat sera entériné par résolution du conseil le 6 octobre 2021;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre de la subvention du FRR volet 1 à l'effet que les factures reliées aux services professionnels pour la réalisation d'une partie des plans et devis et de l'appel d'offres, et le préachat de la plateforme élévatrice, soit les améliorations locatives du locataire, doivent être adressées au Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges (CAVS);

CONSIDÉRANT que les professionnels ont complété cette partie de leur mandat et que les factures à être acheminées par les trois firmes au Centre d'archives totalisent 19 976,86 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que la plateforme élévatrice a été commandée par la MRC conformément à la résolution 21-09-09-04 et qu'une facture sera acheminée au CAVS équivalent à 30 % du coût total, soit 9 861,90 \$, incluant les taxes, conformément à la soumission du fournisseur;

CONSIDÉRANT que la direction régionale du MAMH a complété l'analyse de la demande de subvention et que selon la direction régionale, il resterait seulement à officialiser l'octroi de la subvention par le ministère;

POUR CES MOTIFS,

21-10-06-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'autoriser le transfert de 29 838,76 \$ pour le paiement des professionnels pour les plans et devis et pour l'appel d'offres en ce qui concerne les améliorations locatives et pour le paiement de 30 % de la plateforme élévatrice, à partir du fonds de roulement de la MRC, au CAVS, et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à procéder au transfert de fonds et à **signer** les documents afférents.

Proposition adoptée.

5. INTENTION DE PARTICIPATION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AU PROGRAMME DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2022 : POSITIONNEMENT (DOCUMENT 5)

CONSIDÉRANT la participation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au programme des cadets de la Sûreté du Québec lors de la période estivale 2021;

CONSIDÉRANT les résultats positifs du programme des cadets dans les municipalités du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

21-10-06-05 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

de confirmer auprès de la Sûreté du Québec de l'intention de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à participer au programme des cadets de la Sûreté du Québec pour la période estivale 2022 sous réserve de l'adoption du budget 2022 le 24 novembre 2021.

Proposition adoptée.



6. **LAC-À-L'ÉPAULE 2021 : AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT**

CONSIDÉRANT la tenue du lac-à-l'épaule des élu(e)s de la MRC de Vaudreuil-Soulanges les 17, 18 et 19 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des dépenses, notamment pour :

Budget - Lac-à-l'épaule 2021	Prix
Repas	
Repas (3 dîners)	1 800
Cocktail dînatoire	1 000
Souper (à confirmer)	1 000
Vin	500
Collations et breuvages (biscuits, fromages, pommes, eau, lait, crème)	500
Sacs compostables (20)	36
COVID-19	
Écrans de protection (séparateurs en plexi)	2 539,82
Placement potentiel (désinfection salles -3 jours)	900
Lysol, masques jetables, purel	100
Total	8 375,82

POUR CES MOTIFS,

21-10-06-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

d'autoriser le directeur général ou le directeur général adjoint à mettre en œuvre les activités du lac-à-l'épaule 2021 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, dont les sommes à être engagées sont estimées à 8 375,82 \$ avant les taxes applicables.

Proposition adoptée.

7. **COMPTE RENDU DE LA TABLE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU 28 SEPTEMBRE 2021 : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du compte rendu de la table régionale d'aménagement du 28 septembre 2021.

8. **DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR L'INCLUSION À LA ZONE AGRICOLE DU LOT NUMÉRO 2 047 347 À LES CÈDRES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'exclusion déposée par la MRC à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la construction d'une nouvelle école primaire sur une partie du lot numéro 2 047 948 d'une superficie de 3,85 hectares sur le territoire de la municipalité des Cèdres et portant le numéro de dossier 430 302;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'orientation préliminaire négative de la CPTAQ, une rencontre publique s'est tenue le 9 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ indique, dans son procès-verbal du 20 septembre 2021, qu'une demande d'inclusion à la zone agricole mériterait d'être analysée en parallèle à la demande d'exclusion du dossier 430 302;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Cèdres confirme son intérêt à déposer une demande d'inclusion à la zone agricole et propose le lot numéro 2 047 948 d'une superficie de 2,63 hectares qui est situé en aire para-urbaine et à la limite de la zone agricole et dont la municipalité est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges entend à modifier son schéma d'aménagement révisé suite à la décision de la CPTAQ sur la demande d'exclusion de la zone agricole;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la table régionale d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la réunion du 28 septembre 2021;

POUR CES MOTIFS,

21-10-06-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que la MRC **soit** le demandeur de la demande d'inclusion à la zone agricole aux conditions suivantes :

- la municipalité des Cèdres doit fournir à la MRC toute la documentation nécessaire au respect des conditions et des critères énoncés dans la LPTAA applicables à ce type de demande;
- la municipalité des Cèdres doit défrayer l'ensemble des frais inhérents au dépôt et au traitement de la demande.

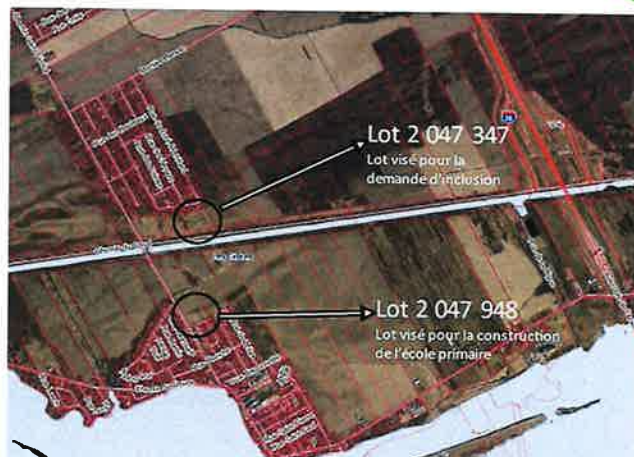
de demander à la CPTAQ de traiter en préséance la présente demande d'inclusion qui est liée au dossier numéro 430 302 de la demande d'exclusion;

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges entend modifier son schéma d'aménagement révisé suite à la décision de la CPTAQ sur la présente demande d'inclusion à la zone agricole permanente;

de transmettre copie de la présente résolution à la CPTAQ ainsi qu'à la municipalité des Cèdres;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer tout document afférent.

Les lots visés pour la demande d'inclusion à la zone agricole et la demande d'exclusion de la zone agricole





Proposition adoptée.

9. DÉSAPPROBATION DU RÈGLEMENT 232 DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE 3^E GÉNÉRATION (SADR3) AU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) PAR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) par sa résolution numéro CE21-157 a désapprouvé le Règlement 232 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il est de la prétention de la MRC de Vaudreuil-Soulanges que ledit schéma est conforme et que la CMM a outrepassé ses pouvoirs en matière d'application de la conformité pour les éléments retenus à sa résolution numéro CE21-157;

POUR CES MOTIFS,

21-10-06-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

de contester la désapprobation du Règlement 232 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges par la résolution CE21-157 de la CMM et **de demander** un avis de conformité à la Commission municipale du Québec;

de nommer et mandater tous les professionnels nécessaires à la contestation pour préparer l'ensemble des documents techniques et juridiques et **d'en autoriser** les dépenses.


Proposition adoptée.

10. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

21-10-06-09 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

que la séance soit levée à 19 h 52.

Proposition adoptée.


PATRICK BOUSEZ
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier